

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Morais-Chiasson	Numéro de permis 2005755	Date d'inspection Le 20 septembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie La Girouette		Numéro de téléphone (506) 358-1183	
Adresse 4 rue Beaulieu Saint-Isidore NB E8M 1T3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : f) les registres des présences quotidiennes des enfants au moyen des formules que le ministre fournit.	24(1)(f)	19 août 2021	18 août 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	14 sept. 2021	20 sept. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	32(1)(a)	14 sept. 2021	20 sept. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			
44 L'exploitant d'un établissement agréé s'assure qu'une trousse de premiers soins qui contient ce que prévoit le Règlement du Nouveau-Brunswick 2004-130 pris en vertu de la Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail pour une trousse de premiers soins autre que la trousse personnelle de premiers soins (type P) et qu'un téléphone sont accessibles : a) sur son lieu d'exploitation;	44(a)	14 sept. 2021	20 sept. 2021
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon suivi d'inspection

Discussion avec l'exploitante concernant les nouvelles lignes directrices de la santé publique, formulaires de maladie.

Aire de jeu extérieur: Les mesures faites pour le module de jeu (mur d'escalade, balançoire et glissade) suit les normes de la CSA.

Commentaires généraux

Lors de mon suivi les enfants font des dessins.

La garderie est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB.
Permis recommandé.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de
permis

Le 20 septembre 2021

Date

original signé par
Julie Morais Chiasson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 septembre 2021

Date